



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3271
27 août 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3271e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 27 août 1993, à 15 h 55

Président : Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique)

<u>Membres</u> :	Brésil	M. SARDENBERG
	Cap-Vert	M. JESUS
	Chine	M. LI Zhaoxing
	Djibouti	M. OLHAYE
	Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
	Fédération de Russie	M. VORONTSOV
	France	M. MERIMEE
	Hongrie	M. MOLNAR
	Japon	M. HATANO
	Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
	Nouvelle-Zélande	M. van BOHEMEN
	Pakistan	M. MARKER
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
	Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION CONCERNANT HAÏTI

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/26361)

La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Longchamp (Haïti) prend place à la table du Conseil.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/26361, qui contient un rapport du Secrétaire général concernant Haïti. Les membres du Conseil sont également saisis de deux autres rapports du Secrétaire général, contenus respectivement dans les documents S/26063 et S/26297, et du document S/26085, qui contient le texte d'une lettre, en date du 15 juillet 1993, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26364, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise suit de très près, et depuis toujours, l'évolution de la situation en Haïti. Nous apprécions grandement les efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Etats américains et M. Caputo, Envoyé spécial des Secrétaires généraux de ces deux organisations, afin de trouver une solution politique à la crise en Haïti.

Nous sommes heureux de noter que la mise en oeuvre de l'Accord de Governors Island et du Pacte de New York a déjà commencé et que le Premier Ministre d'Haïti est entré en fonctions. Tout cela non seulement a suscité l'espoir que le processus de paix en Haïti s'en trouverait accéléré, ce qui permettrait au peuple de jouir à nouveau de la paix et de la tranquillité et de revitaliser son économie nationale, mais a également permis d'envisager la suspension des sanctions et leur éventuelle élimination. La délégation

M. Li Zhaoxing (Chine)

chinoise appuie donc le Secrétaire général lorsqu'il recommande la suspension immédiate des sanctions imposées à l'encontre d'Haïti. Nous voterons donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

On dit communément qu'un voyage de mille lieues commence par le premier pas. Avec les efforts concertés de la communauté internationale, le Gouvernement légitime d'Haïti a été restauré. C'est un succès remporté de haute lutte. Différentes parties à Haïti ont déjà obtenu des premiers résultats dans la mise en oeuvre des deux accords, ce qui marque un bon début. Nous espérons que les accords en question continueront d'être pleinement appliqués afin que les sanctions imposées à l'encontre d'Haïti, qui ont causé d'énormes difficultés à la population, puissent être totalement levées et qu'Haïti puisse s'engager sur la voie qui mène à la paix et à la stabilité authentiques et durables.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26364.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 861 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. MERIMEE (France) : Le Gouvernement français se félicite de ce que les progrès de la démocratie en Haïti autorisent le Conseil de sécurité à suspendre les sanctions imposées par la résolution 841 (1993) à l'encontre de ce pays.

L'Accord de Governors Island conclu le 3 juillet 1993 prévoit le retour du Président Aristide en Haïti le 30 octobre 1993. A cette fin, il définit 10 étapes dont la réalisation s'étend sur plusieurs mois. Le Pacte de New York, signé le 16 juillet 1993 par les partis représentés au Parlement

M. Mérimée (France)

haïtien, a constitué le premier pas. La désignation de M. Malval au poste de premier ministre a été ratifiée par le Sénat et la Chambre des députés, il y a quelques jours à peine. En conséquence, comme établi par la résolution 841 (1993), et précisé par l'Accord de Governors Island, le Conseil décide aujourd'hui de suspendre les sanctions.

Ma délégation voit dans cette décision un encouragement explicite adressé à toutes les parties haïtiennes pour qu'elles poursuivent leurs efforts sur la voie de la démocratie. Notre espoir le plus vif est que ce processus aille à son terme et que notre Conseil puisse alors décider de lever définitivement les sanctions. Nous nous réjouissons de cette issue qui attesterait du retour d'Haïti à une vie démocratique normale.

De façon plus générale, ma délégation se féliciterait d'autant plus d'un tel aboutissement que, ce faisant, notre Conseil apporterait à tous la preuve qu'il sait tirer toutes les conséquences des évolutions qu'il constate.

Enfin, ma délégation estime que les progrès réalisés en Haïti sur la voie de la démocratie résultent pour une part importante de la coopération de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation des Etats américains (OEA). Il s'agit là d'un exemple qui pourrait être répété et étendu au profit de tous.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) :

L'Espagne se félicite de ce que le processus de règlement politique global de la situation en Haïti, dans le cadre de l'Accord de Governors Island et du Pacte de New York, emprunte le chemin prévu de façon satisfaisante.

La confirmation du Premier Ministre Malval par le Parlement haïtien est conforme aux stipulations desdits accords et marque un pas décisif dans la normalisation institutionnelle d'Haïti et dans la voie qui mène au plein rétablissement de la démocratie. L'instauration du gouvernement Malval, fondamentalement, revêt une grande importance pour Haïti et pour le peuple haïtien, à qui nous adressons nos félicitations et présentons nos meilleurs vœux. Elle est également un motif de satisfaction pour les Nations Unies, dans la mesure où la résolution 841 (1993) adoptée par le Conseil de sécurité en ce qui concerne le régime de sanctions s'est révélée adaptée aux circonstances et a réussi à jeter les bases permettant de restaurer les

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

libertés démocratiques du peuple haïtien. Bien entendu, ce résultat est également dû à la brillante gestion de M. Dante Caputo, Envoyé spécial des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA), et nous tenons également à lui adresser nos salutations et notre reconnaissance.

En conséquence, l'instauration d'un gouvernement démocratique en Haïti est également due à la collaboration de l'Organisation des Etats américains (OEA), et comme déjà dit, nous voulons souligner l'importance de cette coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OEA, ce qui met en relief l'utilité de cette coordination en d'autres occasions qui pourraient se présenter à l'avenir.

Avec l'adoption de la résolution 861 (1993), le Conseil de sécurité a promptement répondu à la recommandation du Secrétaire général sur la base des événements positifs qui se déroulent en ce moment en Haïti. L'adoption de cette résolution, qui a pour effet de suspendre le régime de sanctions, montre aux acteurs politiques haïtiens, ainsi qu'à ceux d'autres Etats qui ont été ou font actuellement l'objet de mesures coercitives de la part du Conseil, que celui-ci est prêt à encourager les pays qui sont disposés à se conformer aux exigences énoncées dans nos résolutions.

Bien entendu, la confirmation du Premier Ministre Malval ne signifie pas que le processus établi par l'Accord de Governors Island et le Pacte de New-York soit achevé. Il y a d'autres aspects, tant dans les accords souscrits que dans la résolution 841 (1993), qui n'ont pas encore été exécutés. Le Conseil doit donc rester attentif à l'évolution de la situation en Haïti, en répondant, le cas échéant - ce qui, nous l'espérons, ne se produira pas - avec la même célérité, s'il s'avérait nécessaire de rétablir les mesures définies par la résolution 841 (1993).

D'autre part, le Conseil examinera dans un avenir proche les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général visant à établir une mission des Nations Unies en Haïti pour contribuer au processus de démocratisation des institutions et des forces de sécurité haïtiennes. Dans le même ordre d'idées, il faudra que la communauté internationale renouvelle ses efforts d'aide et de coopération sur les plans économique et social, afin

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

que le peuple haïtien puisse avoir l'occasion - une occasion réelle - de sortir de sa situation de prostration économique. Nous voulons également souligner ici le rôle qui incombe aux autres organes des Nations Unies, et concrètement à l'Assemblée générale et autres organismes du système des Nations Unies.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

L'Espagne espère ardemment que la confirmation du Premier Ministre Malval dans ses fonctions sera suivie d'autres mesures décisives dans le même sens, pour que, lorsque le Président légitime d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide, occupera à nouveau le palais présidentiel à Port-au-Prince, le Conseil de sécurité sera en mesure de décider la levée définitive des sanctions imposées par la résolution 841 (1993).

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Madame la Présidente, permettez-moi de devancer de cinq jours l'expiration de votre mandat et de vous féliciter de votre conduite éclairée, de votre présidence novatrice, solidaire et respectueuse, qui vous a valu l'admiration et le respect de nous tous.

Presque deux ans, jour pour jour, sont passés depuis le renversement du Président constitutionnel d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide. Depuis le premier jour, la communauté internationale a prêté un appui indispensable et fort utile au système démocratique. Les résolutions du Conseil de sécurité ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale traduisent clairement cette volonté. La coopération entre l'Organisation des Etats américains et l'Organisation des Nations Unies a donné lieu à une synergie d'une efficacité sans précédent. La coordination entre l'organisme régional et l'Organisation mondiale a été extraordinaire. Quant au rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Dante Caputo, il a été non moins extraordinaire.

Le processus qui, avec l'appui des Nations Unies, a commencé avec les élections de 1991, reprend après une interruption tragique et regrettable. Le processus n'a pas abouti, et il n'aboutira pas même avec le retour du Président Aristide prévu pour le 30 octobre de cette année. C'est à partir de ce moment précis que la communauté internationale aura l'occasion de faire aboutir ces efforts en encourageant le régime démocratique, en l'appuyant techniquement et financièrement pour créer les conditions de vie indispensables à la mise en place d'un système démocratique et stable.

Le continent américain a, à cet égard, la responsabilité particulière de se montrer solidaire et de coopérer pour améliorer les conditions de vie du peuple haïtien maltraité.

M. Arria (Venezuela)

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner le fait que l'appui du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a joué un rôle indispensable dans le processus qui a permis au Conseil de sécurité d'agir. De même, la contribution active et indéfectible des Gouvernements des Etats-Unis, de la France et du Canada a été fondamentale. Mon propre pays a pris part à ces efforts avec une passion, une détermination et une ténacité égales depuis le tout premier jour.

Mon pays se félicite tout particulièrement de la contribution déterminante apportée par la communauté internationale en vue de créer les conditions qui ont rendu possible le retour du Président Aristide afin qu'il puisse exercer de nouveau le mandat présidentiel que lui ont conféré 70 % des votes émis par la population de son pays.

La confirmation dans leurs fonctions du Premier Ministre et de son cabinet constitue un pas extraordinaire vers le retour à la vie démocratique en Haïti. C'est du reste ce qui a entraîné la suspension des mesures d'embargo.

Toutefois, ma délégation aimerait attirer l'attention sur le fait qu'elle est préoccupée par les graves violations des droits de l'homme qui se poursuivent en Haïti. Les forces armées haïtiennes doivent comprendre que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, n'a pas l'intention de tolérer que de tels procédés persistent.

Le Venezuela est conscient qu'il ne pourra jamais s'acquitter de l'énorme dette qu'il a envers le peuple haïtien qui, conduit par le Président Pétion, a contribué, avec une extrême générosité, à la lutte d'indépendance de l'Amérique latine, ou à une grande partie de cette lutte menée par Simon Bolivar.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, c'est la dernière fois que je prends la parole au Conseil en ma qualité de représentant du Venezuela. Qu'il me soit permis de dire publiquement à chacun de mes collègues et aux délégations extrêmement dévouées et qualifiées qui les accompagnent ma reconnaissance, mon admiration, mon respect et ma solidarité. Je suis pleinement conscient du privilège que j'ai d'appartenir à ce groupe et de représenter la communauté internationale. J'ai consacré tous mes efforts à cette activité dans des circonstances que je sais particulièrement difficiles

M. Arria (Venezuela)

et périlleuses pour l'humanité. J'ai essayé de servir le monde et d'honorer la responsabilité que m'a conférée ma qualité de membre du Conseil de sécurité. Cette fonction a été, sans nul doute, pour moi la plus grande fierté de ma vie publique, et j'estime être immensément privilégié d'avoir eu cet honneur.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des aimables paroles qu'il m'a adressées et de ses éloges pour ses collègues du Conseil.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 861 (1993) constitue une réaction adéquate et extrêmement bienvenue à l'évolution récente et encourageante de la situation en Haïti. Dans ce pays qui a déjà tant souffert, d'importantes mesures ont été prises pour rétablir la démocratie. L'Accord de Governors Island est respecté par les parties, et on a de plus en plus de raisons d'espérer que les décisions prises par la communauté internationale au sujet de la situation en Haïti porteront leurs fruits.

La ratification par le Parlement haïtien du nom du Premier Ministre Malval et de son cabinet de même que le vote de confiance dont ont fait l'objet sa politique et l'entrée en fonctions du Premier Ministre ont permis au Conseil de sécurité de décider aujourd'hui de lever provisoirement l'embargo imposé par sa résolution 841 (1993). L'objectif ultime des efforts faits, tant aux niveaux national qu'international, demeure le rétablissement dans ses fonctions du Gouvernement légitime du Président Jean-Bertrand Aristide à la date convenue du 30 octobre. Les résultats obtenus jusqu'ici attestent de l'efficacité et du caractère approprié des mesures prises par la communauté internationale. Ils soulignent aussi l'utilité de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (OEA), qui a mené à l'adoption de la résolution 841 (1993) et a permis que certaines des mesures envisagées au préalable par l'OEA deviennent universellement contraignantes. Caractérisées par un savant dosage de force et de sagesse politiques, ces mesures, qui sont le fruit d'un processus de négociation patient et ouvert, se sont révélées être une réponse adéquate à la situation unique d'Haïti.

M. Sardenberg (Brésil)

La délégation brésilienne tient à remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, M. Joao Clemente Baena Soares, de leur précieux concours à la recherche d'une solution à cette crise. De même, nous saisissons cette occasion pour souligner la contribution déterminante de M. Dante Caputo, le Représentant spécial des Secrétaires généraux des deux organisations, qui n'a ménagé aucun effort pour rapprocher les parties. Ce partenariat fécond entre l'ONU et l'OEA, qui a symbolisé le triomphe des vertus du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, doit être maintenu et doit continuer à fonctionner jusqu'au règlement définitif de la crise en Haïti.

Maintenant qu'une nouvelle étape a été franchie dans les efforts pour redresser la situation en Haïti, il importe d'accorder toute l'attention voulue au strict respect des droits de l'homme dans ce pays, sur la base de la primauté incontestable du droit. La communauté internationale ne doit pas non plus manquer à ses devoirs envers le peuple haïtien; elle doit lui apporter généreusement la coopération dont il a tant besoin et qu'il attend en matière de relance économique et sociale et d'aide humanitaire d'urgence.

M. Sardenberg (Brésil)

Nous avons lieu de nous réjouir aujourd'hui devant les progrès réalisés en Haïti. Il importe cependant de souligner que, tandis que le processus politique se déroule, la communauté internationale continuera à suivre de près les actions et les attitudes de ceux dont on a parlé comme "des autorités de facto".

Le régime de sanctions est pour le moment suspendu. Nous attendons avec impatience le moment où il sera possible d'y mettre fin.

Le Brésil continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation en Haïti. Il se tient prêt, ici à l'ONU et à l'Organisation des Etats américains, à contribuer au mieux de ses moyens à un règlement rapide et effectif de la crise dans ce pays ami. Nous espérons qu'avec l'aide de la communauté internationale, la lutte politique visant au rétablissement de la démocratie sera couronnée de succès. Le peuple haïtien ne mérite pas moins.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Etats-Unis.

Il y a 71 jours, le Conseil a agi. Nous avons imposé des sanctions à l'encontre d'Haïti. Notre objectif était clair : contribuer à rétablir le gouvernement démocratique qui avait été dérobé au peuple d'Haïti.

Nous savions que les sanctions à elles seules ne pourraient pas résoudre les épreuves d'Haïti. Mais nous savions également que l'imposition de sanctions enverrait un message clair et catégorique à ceux qui voudraient éteindre la flamme démocratique et, ce faisant, permettre que leur propre nation s'effondre.

Lorsque les sanctions ont été imposées, les Etats-Unis ont demandé aux Haïtiens de placer l'intérêt de leur pays avant les leurs et de négocier un règlement. L'Accord de Governors Island, signé deux semaines plus tard, a prouvé clairement que les sanctions avaient atteint leur but, que la détermination de la communauté internationale avait été payante.

La ratification, hier, du Premier Ministre choisi par le Président Aristide est une immense victoire. C'est un triomphe de la diplomatie multilatérale, à l'Organisation des Etats américains et à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons mis la diplomatie multilatérale au service de la démocratie et de la dignité humaine. Et, avant tout, cette semaine a marqué un triomphe pour le peuple haïtien.

La Présidente

Aujourd'hui, la suspension des sanctions est non seulement une réussite, mais une première pour le Conseil de sécurité. Le Conseil a imposé des sanctions non seulement à l'encontre d'Haïti, mais à l'encontre de l'Iraq, de la Serbie et de la Libye. Nous les avons maintenant éliminées pour Haïti. Nous avons montré que nous répondrions avec sérieux à des progrès sérieux. Cela doit être un message pour ceux qui continuent à faire de l'obstruction au Conseil.

En suspendant les sanctions immédiatement après la ratification du nouveau Gouvernement haïtien, nous avons également montré que cet instrument économique est à la fois souple et effectif, et que ce Conseil peut agir rapidement et sans hésiter.

Je suis heureuse d'annoncer que les Etats-Unis prennent actuellement des mesures pour préparer la suspension des sanctions. Ils oeuvrent avec le Gouvernement haïtien pour dégeler les avoirs bloqués.

Aujourd'hui, la population d'Haïti et la communauté des nations vont faire ensemble un pas crucial sur la voie du retour du Président Aristide, prévu pour le 30 octobre, sur la voie du renouveau de la démocratie haïtienne et, espérons-le, du rétablissement d'un Etat en faillite.

Notre réussite d'aujourd'hui nous donne également un aperçu de l'avenir, un aperçu d'une vision plus exaltante que mon gouvernement envisage pour l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit non seulement de réformer les Etats qui ont méprisé la communauté des nations, d'accueillir les nouvelles démocraties qui souhaitent tant devenir de bons citoyens de cette communauté, mais encore de restaurer les Etats en faillite qu'ils puissent, eux aussi, se joindre à cette communauté.

Je prends maintenant mes fonctions de Présidente.

Le représentant d'Haïti a demandé la parole. Je la lui donne.

M. LONGCHAMP (Haïti) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Au nom de ma délégation, je tiens à adresser mes sincères remerciements au Conseil pour l'adoption à l'unanimité de cette résolution qui reflète les progrès réalisés dans la recherche d'une résolution à la crise haïtienne, qui va bientôt avoir deux ans.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons tous des derniers événements en Haïti, avec la ratification par le Parlement du Premier Ministre désigné par le

M. Longchamp (Haïti)

Président Jean-Bertrand Aristide, M. Robert Malval. Dès le début de la semaine prochaine, M. Malval entrera en fonctions et commencera à oeuvrer en vue du retour en Haïti, le 30 octobre 1993, du Président constitutionnellement élu, le Révérend Jean-Bertrand Aristide. Il s'agit d'une grande victoire de l'Organisation des Etats américains et de l'Organisation des Nations Unies, et, en particulier, du Conseil de sécurité, dans la résolution 841 (1993), en date du 16 juin 1993, qui a été déterminante dans l'évolution du dossier.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par la communauté internationale en faveur du peuple haïtien dans sa longue et courageuse lutte pour l'établissement de la démocratie en Haïti. A cet égard, je tiens à remercier les Secrétaires généraux de l'OEA et de l'ONU ainsi que l'Envoyé spécial, M. Dante Caputo, pour les incessants efforts qu'ils ont faits pour aider au rétablissement de l'état de droit en Haïti.

Nous sommes également reconnaissants aux gouvernements amis, principalement le groupe des quatre amis du Secrétaire général, de leur appui constant, qui nous a permis d'atteindre cet objectif. Il est toutefois clair que beaucoup reste encore à faire. La situation reste extrêmement précaire, avec la recrudescence des violations des droits de l'homme, comme l'indique le dernier rapport de la mission civile internationale.

Ma délégation espère que le Conseil de sécurité continuera à rester vigilant aux tentatives de faire échouer le processus de rétablissement de la démocratie en Haïti.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant d'Haïti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

ADIEUX A S. E. M. DIEGO ARRIA, REPRESENTANT PERMANENT DU VENEZUELA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

LA PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : L'Ambassadeur du Venezuela nous a informés que cette séance était la dernière à laquelle il participait. Je voudrais, au nom de tous les membres du Conseil, le remercier pour l'immense contribution qu'il a apportée au Conseil de sécurité en ce moment décisif. Son intellect et sa passion nous manqueront à tous. Au revoir.

La séance est levée à 16 h 25.